

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : *2195* Société : *RAM*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *HACHIMI*

DR RISSI Nezha

Date de naissance : *12/04/1951*

Adresse : *Casablanca*

Tél. : *0661573620* Total des frais engagés : *5263,40* Dhs

Cachet du médecin :

Dr. BADAOUI Abdellatif
OPHTALMOLOGISTE
27, Rue Farhat Hachad
Tel. : 05 22 26 61 68 - Casa

Date de consultation : *20/07/2020*

Nom et prénom du malade : *HACHIMI DR RISSI NEZHA* Age : *69*

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *Casablanca*

Signature de l'adhérent(e) : *HS*

ACCUEIL
16 JUIL. 2020
Le : 20/07/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20-07-2020	S		300,00	Pr. BADAOUI DR. TALMI Abdennabi 24 RUE EL HAMIDA Casablanca 33 Avenue Sidi Ben Yousfi - Casablanca 33 40 40 40

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MENDOUR DR. MENOUR HOUDA El Hamdia - Casablanca 33 Avenue Sidi Ben Yousfi - Casablanca 33 40 40 40	20/07/2020	363,40

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

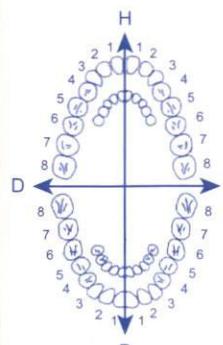
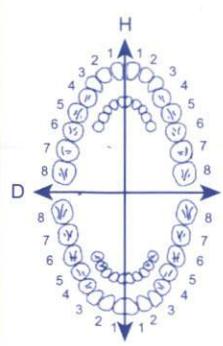
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE HDIDOU 44, Rue Tarabla, Casablanca Té: 0522 20 29 30	28/10/2020					4600,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR BADAOUI ABDELLATIF

Ophtalmologiste spécialiste de la chirurgie de la cataracte et de la correction visuelle au laser des myopies, astigmatismes, hypermétropies et presbytie

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier
Ex-attaché de l'hôpital des quinze-vingt à Paris

الدكتور بدوي عبد اللطيف

اختصاصي في جراحة العيون المياه البيضاء
وتصحيف البصر بالليزر عن بعد أو عن قرب

خريج كلية مونبولي بفرنسا
ملحق سابق بمستشفى فان - كانز بباريس

Casablanca, le

20/07/2020

في البيضاء

Madame HACHIMI IDRISI Nezha

361,30

- ICOMB COLLYRE

1 goutte, le matin le midi et soir, dans les deux yeux,
2 semaines



OPATANOL X3

- OPATANOL COLLYRE

1 goutte, le matin et soir, dans les deux yeux
mois

61,00

- CLARTEC COMPRIMES

1 comprime, le matin



Laboratoires Sothema Bouskoura
Opatanol 0,1% collyre, 5 ml
A.D.S.P. Maroc N° 1458/DMP/21/NPP
PPV : 90,70 DHS 407252

T=363,10

endant 3

61,100

UPATANOL

neuve de vente

DR. BADAOUI Abdellatif

OPHTALMOLOGISTE

27, Rue Farhat Hachad

Tél.: 05 22 26 61 68 - Casablanca

6 118001 070442

Laboratoires Sothema Bouskoura
Opatanol 0,1% collyre, 5 ml
A.D.S.P. Maroc N° 1458/DMP/21/NPP
PPV : 90,70 DHS 407252

importantes pour vous.

soyez prévenus de tout changement de

- Gardez cette notice avec vous



diculaire Bd. du 11 janvier). Casablanca.

8 Bd. Rachidi. Casablanca.

servision.com

DR BADAOUI ABDELLATIF

Ophtalmologiste spécialiste de la chirurgie de la cataracte et de la correction visuelle au laser des myopies, astigmatismes, hypermétropies et presbytie

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier
Ex-attaché de l'hôpital des quinze-vingt à Paris

الدكتور بدوي عبد اللطيف

اختصاصي في جراحة العيون المياه البيضاء
و تصحيح البصر بالليزر عن بعد أو عن قرب

خريج كلية مونبولي بفرنسا
ملحق سابق بمستشفى فان - كانز بباريس

Casablanca, le 20/07/2020 في البيضاء

Madame HACHIMI IDRISI Nezha

VERRES + MONTURE

PROGRESSIFS

Oeil Droit : -1,50 , Addition + 2,75

Oeil Gauche : (85° -0,50) -1,50 , Addition + 2,75

OPTIQUE HDIDOU
44, Rue Tarabout Casablanca
Tél: 0522 20 29 30

Dr. BADAOUI Abdellatif
OPHTHALMOLOGISTE
27, Rue Farhat Rachidi
Tél: 05 22 26 61 68

Consultations : Tél.: 0522 26 61 68 / 0522 43 02 71 - N° 27 rue Ferhat Hchad (perpendiculaire Bd du 11 janvier). Casablanca.

Urgences : Tél.: 0522 20 92 43 / 0522 22 12 96 - Clinique Rachidi, 43 Bd. Rachidi. Casablanca.

www.drbaraouiabdellatif.com - www.casablancalaservision.com



OPTIQUE HDIDOU

Opticienne - Optométriste
Diplômée de l'institut supérieur d'optométrie
et d'optique de contact de Bruxelles (I.O.R.T)

DATE: 08/10/2020

FACTURE N° 36 763

NOM: HACHIMI IDRISI NEZHA

MEDECIN: BADAQUI ABDELLATIF

DESIGNATION	PRIX
MONTURE	
VOGUE VO 4095-B 5093 51-18	1200.00
VERRES	
PROGRESSIF ACTIVA ORGANIQUE 1.5 BLC ANTIREF	1700.00
PROGRESSIF ACTIVA ORGANIQUE 1.5 BLC ANTIREF	1700.00
Total T.T.C:	4 600.00
T.V.A	766.67

**ARRETEE LA PRESENTE FACTURE EN T.T.C A LA SOMME DE:
QUATRE MILLE SIX CENTS DIRHAMS**

Mode de règlement

OPTIQUE HDIDOU
7 Rue Tarchouk Sasa

~~44. Rue Tarablos, Casa~~

Tél: 0522 20 29 30